

Le très hon. M. ILSLEY: Si un député désire le texte d'un décret en particulier, je pourrai certainement le lui communiquer mais les ordonnances de la Commission des prix sont tellement nombreuses qu'il serait difficile de les déposer en bloc. Je ne risquerais pas de ce chiffre, mais je crois qu'il y en a plusieurs milliers qui se rapportent aux prix.

M. TIMMINS: Ces décrets auront tous force de loi.

Le très hon. M. ST-LAURENT: Ils ont force de loi à l'heure actuelle.

M. TIMMINS: Mais ils ne figurent pas dans les statuts.

Le très hon. M. ILSLEY: Non, mais ils n'en ont pas moins force de loi. On leur apporte constamment des modifications tandis que certains d'entre eux sont révoqués. Il ne serait pas pratique de les insérer dans les statuts.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 heures et 50 minutes du soir.)

Le mardi 15 avril 1947

La séance est ouverte à trois heures.

NOUVEAU DÉPUTÉ

M. L'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le greffier a reçu du directeur général des élections un certificat de l'élection du député suivant:

Maurice Hartt, écuyer, dans le district électoral de Cartier.

(Texte)

PRÉSENTATION D'UN DÉPUTÉ

M. Maurice Hartt, député de la circonscription électorale de Cartier, est présenté par le très honorable Louis-S. St-Laurent et l'honorable Ernest Bertrand.

(Traduction)

COMITÉS DE LA CHAMBRE

LOI DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES—CHEMINS DE FER ET MARINE MARCHANDE—MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DE CES COMITÉS.

Le très hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Affaires des anciens combattants) propose:

La substitution du nom de M. Richard (Ottawa-Est) à celui de M. Ross (Hamilton-Est), sur la liste des membres du comité spécial de la loi des élections fédérales.

La substitution du nom de M. Lapointe à celui de M. Picard, sur la liste des membres du comité parlementaire des chemins de fer et de la marine marchande.

(La motion est adoptée.)

[M. Timmins.]

LE SAVON

PRÉTENDUE PÉNURIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JOHN BRACKEN (chef de l'opposition): D'après un télégramme qui m'est parvenu ce matin, le savon est tellement rare en certaines régions qu'on sera probablement obligé de fermer les buanderies commerciales et celles des hôpitaux, surtout dans les provinces des Prairies. Le ministre des Finances pourrait-il nous dire si le Gouvernement a été mis au courant de la situation et, le cas échéant, quelles mesures on a prises en vue d'y remédier?

L'hon. DOUGLAS ABBOTT (ministre des Finances): J'ai, comme tous les autres honorables députés, sans doute, reçu un télégramme semblable. C'est probablement la crainte d'une diminution des approvisionnements de savon qui est à l'origine de ces télégrammes. Ainsi que le savent les honorables députés, il y a pénurie d'huiles et de matières grasses. J'ai mentionné la chose hier. L'administrateur des huiles et des graisses a adressé aux fabricants de savon une directive leur enjoignant de maintenir la quote-part actuelle des usagers industriels, terme qui embrasse les buanderies et les hôpitaux. Si la pénurie se faisait plus aiguë, ces établissements seraient quand même assurés de ne pas manquer de savon; je ne puis en dire autant en ce qui concerne le bain quotidien des honorables députés.

LE BÉTAIL

CONTINGENTEMENT DES ABATTAGES SUR LE MARCHÉ DOMESTIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. DIEFENBAKER (Lake-Centre): Je désire poser au ministre de l'Agriculture une question découlant d'un télégramme qu'on n'a probablement pas adressé à un grand nombre de personnes.

Des VOIX: Plus fort!

M. L'ORATEUR: A l'ordre!

M. DIEFENBAKER: Je crains de ne pouvoir me faire entendre de ceux qui siègent là-bas. Le télégramme porte que le contingentement des abattages de bestiaux destinés à la consommation nationale a fait l'objet de protestations à une grande assemblée de commerçants en gros, de transformateurs et de marchands au détail, tenue à Winnipeg dimanche dernier. Le ministre est-il à la veille d'instituer le contingentement des animaux abattus et destinés à la consommation nationale? S'il en est ainsi, fournira-t-on aux producteurs et aux consommateurs l'occasion de soumettre leurs observations au ministre?